

N° CP *12922-06*
Séance du **24 NOV. 2006**

**COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW
ACCUEIL D'UNE DELEGATION POLONAISE
DU 30 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 2006**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2006/I – 12/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 12^{ème} Commission du 25 septembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve l'accueil d'une délégation polonaise du 30 novembre au 4 décembre 2006 pour l'animation d'un stand de produits de Noël polonais lors du Marché de Noël d'Ensisheim.
- ❖ Autorise la prise en charge par le budget départemental 2006, chapitre 011 nature 6185 enveloppe 79085, des frais d'hébergement de la délégation et des frais de repas des personnes participant à cette mission (polonais, élus et agents départementaux), l'ensemble de ces frais étant évalués à 4 400 €.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 NOV. 2006

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **28 NOV. 2006**
Publication **1 DEC. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
délégation



Ludovic LIONS